



Rapport d'activité du SNUDI-FO 94

Congrès électif du mardi 29 mai 2018

Ce rapport d'activité retrace succinctement (et nécessairement partiellement) l'activité importante de notre syndicat, dans tous les aspects de la défense des intérêts matériels et moraux des enseignants du premier degré, depuis la dernière assemblée générale statutaire du SNUDI-FO 94 qui s'est réunie le 30 mai 2017. Comme chacun peut le constater, cette activité s'inscrit totalement dans les mandats du Bureau National du SNUDI-FO, de la FNEC FP-FO, de l'Union Départementale FO 94 et de la confédération Force Ouvrière.

Avec l'Union Départementale FO 94, pour le retrait des ordonnances Macron Pénicaud,

L'activité du SNUDI-FO 94 s'inscrit totalement dans le cadre de celle de l'UD-FO 94 dont le secrétariat départemental a publié le 27 juillet 2017 un communiqué très important intitulé « Un projet de loi et des ordonnances pour « casser le Code du travail »... Dans ce communiqué l'UD-FO 94 « appelle tous ses syndicats et militants à alerter les salariés sur les dangers qui guettent nos droits collectifs et sur les perspectives d'une mobilisation indispensable pour bloquer les contre réformes du gouvernement, ce qui nécessite des revendications claires.

Pour l'UD FO du Val de Marne, le renoncement du programme de travail du gouvernement s'impose, comme le retrait du projet de loi d'habilitation des ordonnances.

- **Maintien du Code du travail, rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur,**
- **abrogation de la loi El Khomri !**
- **Le projet de suppression des cotisations salariales et patronales maladie et chômage doit être abandonné.**
- **Maintien de la sécurité sociale fondée sur le salaire différé !**
- **Maintien de l'examen national du baccalauréat, premier grade universitaire. Non à la sélection à l'entrée de l'université !**

- **Défense du statut général et des statuts particuliers des fonctionnaires, arrêt des suppressions de postes, revalorisation**
- **des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice, arrêt des restructurations des services, non à la privatisation. »**

Dans ce cadre, le 5 septembre 2017, lors de sa réunion de rentrée, à l'unanimité des 40 présents et sans aucune hésitation, le conseil syndical du SNUDI-FO 94 s'est prononcé pour le retrait des ordonnances et l'abrogation de la loi El Khomri et a décidé d'appeler à la grève le 12/09 et à manifester avec l'UD-FO 94 sur ces exigences.

Le SNUDI-FO 94 a été à l'initiative de l'appel intersyndical départemental SNUDI-FO, SNUipp, CGT et SUD « pour le retrait des ordonnances sur le code du travail, Pour l'abrogation de la loi El Khomri ! Pour bloquer les mesures de régression et d'austérité du gouvernement contre la Fonction publique et l'Ecole ! »

Le mandat du conseil syndical du SNUDI-FO 94 pour le congrès confédéral de la CGT FO : préserver l'indépendance syndicale et refuser la « co-construction » et le piège de la « concertation » tous azimuts »

7 mois plus tard, dans une résolution adoptée à l'unanimité, le conseil syndical du 3 avril a défini le mandat de son délégué au congrès confédéral de la CGT-FO qui s'est tenu à Lille du 23 au 27 avril:

« Réuni au premier soir de la puissante grève des cheminots engagée ce jour pour le retrait du plan Spinetta et la défense et l'extension du statut à tous les cheminots, le conseil syndical du SNUDI-FO 94 précise le mandat de son délégué au congrès confédéral.

Comme le relève le communiqué de la FNEC FP-FO, la forte mobilisation du 22 mars a été « plus puissante que le 10 octobre ». Elle a rassemblé « 500 000 manifestants à travers toute la France. Agents publics et cheminots, dans les rues, soutenus par de nombreux salariés du secteur privé ont défilé et fait grève pour dire NON aux attaques tous azimuts du gouvernement Macron-Philippe ».

Dans tous les secteurs, à l'instar de la grève des cheminots engagée ce 3 avril pour le retrait du projet de loi Macron-Spinetta, et la défense et l'extension du statut pour tous les cheminots, cette mobilisation exprime la volonté de combattre pour les revendications pour stopper cette politique de destruction de l'ensemble des droits et garanties collectives que Macron et Philippe veulent accélérer et généraliser.

Et pourtant, comme l'indique la résolution de la CEF de la FNEC : « (...) le gouvernement n'entend rien céder. Après les ordonnances

dynamitant le code du travail et inversant la hiérarchie des normes, il affiche haut et fort son intention d'aller le plus vite possible jusqu'au bout de son programme pour faire table rase de l'ensemble des conquêtes de 1936 et de l'après-guerre. La Fonction publique et ses statuts, les conventions collectives, la protection sociale, les régimes de retraites particuliers, le Code des Pensions, les services publics, le paritarisme, le baccalauréat, les diplômés, les lycées professionnels, l'école publique et l'université... : tout devrait y passer.

L'existence de toutes les conquêtes sociales est en jeu et avec elles l'existence de syndicats indépendants. Le programme de destruction de l'ensemble des conquêtes sociales est en effet incompatible avec l'indépendance syndicale appuyée sur les revendications et (dès qu'elle est nécessaire) sur l'action pour les faire aboutir. »

Dans tous les domaines, Macron-Philippe veulent passer en force et entraîner les organisations syndicales dans l'accompagnement de leurs plans en imposant la « co-construction » par la « concertation » tous azimuts.

Le CS du SNUDI-FO 94 rappelle que le rôle du syndicalisme libre et indépendant n'est pas de participer à l'élaboration, ni à l'application de la loi. Il se félicite de la décision des fédérations FO, CGT, SUD qui dans leur communiqué du 3 mars expliquent : « ne souhaitant pas, par leur seule présence, cautionner des décisions déjà

actées, nos trois organisations syndicales ne participeront pas au Comité de Suivi du 5 mars 2018. Elles appellent les Ministres Gérard Darmanin et Olivier Dussopt à engager de véritables négociations qui permettraient aux organisations syndicales de porter la parole des personnels ».

Il se félicite que dans le département, les représentants du SNUDI-FO 94, du SNUipp et de la CGT aient claqué la porte du groupe de travail du 16 janvier dans lequel la DASEN voulait les associer à la remise en cause des décharges des directions d'écoles, à la suppression des ZIL et aux fermetures de classes. C'est ce refus déterminé à prendre part à la concertation accompagnant les mesures remettant en cause les droits des collègues qui a ouvert la voie à la mobilisation et à la grève massive le 9 février pour le retrait de la carte scolaire.

Le CS du SNUDI-FO 94 considère que l'enjeu principal du prochain congrès confédéral est celui de la préservation de l'indépendance de la CGT-FO. Celle-ci doit s'incarner dans le mandat des prochaines instances élues (CE, bureau confédéral et secrétaire général), c'est-à-dire dans les résolutions qui seront adoptées qualifiant le plus précisément possible les revendications et l'attitude vis-à-vis du piège de la concertation. »

Rythmes scolaires : Abrogation des décrets Peillon-Hamon-Blanquer **4 jours pour tous : la dérogation doit devenir la norme**

Le congrès départemental du 30 mai 2017, réuni un mois avant la parution du décret Blanquer a lancé la campagne pour les 4 jours pour tous sur 36 semaines. Plus de 2 500 enseignants de plus de 280 écoles du département, soit près d'une école sur deux, ont signé la **prise de position élaborée par notre congrès revendiquant le retour à une norme nationale de 4 jours pour tous (lundi mardi, jeudi, vendredi) dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines !**

Les signatures des collègues seront remises en main propre à la DASEN lors du **CDEN du 13 juillet 2017** qui enregistrera le passage à 4 jours des écoles de 14 communes dès la rentrée 2017. N'acceptant pas une situation où les écoles de 33 communes fonctionnent sur 4,5 jours avec des rythmes fluctuant d'une commune à l'autre, voire d'une école à l'autre, le **SNUDI-FO 94** a défendu, dans chaque commune et dans toutes les écoles de toutes les communes, sans jamais relâcher, le rétablissement des 4 jours pour tous sur 36 semaines.

Dès la rentrée scolaire 2017 et au cours du premier semestre, le SNUDI-FO 94 a :

- **Organisé près d'une trentaine de RIS ou d'AG** durant lesquelles le SNUDI-FO a rappelé les textes sur les rythmes et concernant la tenue des conseils d'écoles. Les enseignants présents ont décidé de faire massivement signer de nouvelles prises de position demandant à chaque municipalité de se prononcer clairement pour une norme nationale de 4 jours pour tous sur 36 semaines et la défense du caractère national de l'École et ont élaboré des lettres aux parents prenant en compte chaque situation.
- **Organisé des rassemblements ou des délégations** afin de remettre les prises de positions signées et de demander aux maires de se prononcer clairement et rapidement pour le retour à la semaine de 4 jours sur 36 semaines dans toutes les écoles de leurs communes. Ainsi des rassemblements ou (et) des délégations ont eu lieu : le 9 octobre à Villejuif, Maisons-Alfort et Villeneuve-Saint-Georges, le 17 octobre à Fontenay-sous-Bois et Gentilly, le 7 novembre à Saint-Mandé et à Vincennes, le 15 novembre à la DSDEN concernant Bonneuil, le 28 novembre à Champigny, le 8 décembre à Maisons-Alfort, le 13 décembre à Arcueil, le 21 décembre à Fresnes et Vincennes, le 10 janvier à Saint-Maurice, le 11 janvier à Maisons-Alfort, le 18

janvier à Vincennes et Cachan, le 22 janvier à Valenton...

- **Été à l'initiative, lors du CDEN du 12 octobre 2017, d'un vœu commun** SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'Action : « *Le CDEN se prononce pour le rétablissement du même rythme dans toutes les écoles de toutes les communes du département dès la rentrée prochaine. Il demande que, conformément à la réglementation, la demande conjointe de la très grande majorité des conseils d'école et de la municipalité de Bonneuil, de passage à 4 jours dès la rentrée de janvier, soit validée.* »

Les enseignants n'acceptent pas que l'organisation de leur service et de leurs conditions de travail soit déterminée par une consultation locale des usagers. Le SNUDI-FO 94 exige avec les collègues que les Maires respectent l'avis de la quasi-totalité des conseils d'école de leur commune et demandent à la DASEN le retour aux 4 jours sur 36 semaines pour la rentrée scolaire 2018. Dans 3 communes, Maisons-Alfort, Vincennes et Cachan, face aux tentatives de territorialisation de l'école organisées par les maires, des assemblées générales d'enseignants ont décidé avec le SNUDI-FO et le SNUipp d'organiser la grève :

- **Le 11 janvier 2018 à Maisons-Alfort** : 18 écoles fermées sur 26, plus de 90% des enseignants en grève, 50 animateurs ou agents municipaux en grève et de nombreux animateurs ayant refusé d'assurer le Service Minimum d'Accueil des élèves (SMA) !
- **Le 18 janvier à Vincennes** : 11 écoles de fermées sur 13, plus de 95% des enseignants en grève. Ce jour-là le Service Minimum d'Accueil des élèves (SMA) n'a pas pu être mis en place par la mairie en raison du très grand nombre de grévistes !
- **Le 18 janvier à Cachan** : la moitié des écoles de la ville sont fermées et une délégation intersyndicale SNUDI-FO SNUipp, rassemblant des représentants de chacune des 11 écoles est reçue le midi par la première adjointe au Maire.

Pour amplifier ce rapport de force, le **SNUDI-FO 94 a été à l'initiative de l'assemblée départementale intersyndicale unitaire du 24 janvier 2018**. Les enseignants présents ont réitéré leur volonté de voir « *Le même rythme de 4 jours pour tous sur 36 semaines à la rentrée prochaine, ce qui correspond aux demandes de la quasi-totalité des Conseils d'écoles du département.* »

Le 30 janvier 2018, alors que 45 communes (sur 47) du département confirmaient avoir demandé à la DASEN le retour aux 4 jours sur 36 semaines pour la rentrée scolaire 2018, les directions d'écoles de Maisons-Alfort et de Vincennes, dont les maires refusent toujours un retour à 4 jours, se sont adressées au Préfet avec l'ensemble des organisations syndicales représentées au CDEN du Val-de-Marne (SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'Action) en lui demandant une audience.

Dans le cadre de l'appel à la grève du vendredi 9 février 2018, une délégation intersyndicale a été reçue par le sous-préfet chargé de la politique de la ville et par la cheffe de cabinet de la DASEN. La délégation a demandé, « dans un souci de cohérence organisationnelle et d'équité pour tous les écoliers de Vincennes, de Maisons-Alfort et du département », que le préfet et la DASEN interviennent auprès de ces 2 maires afin qu'ils mettent en place dès la rentrée 2018 la semaine de 4 jours sur 36 semaines.

Lors du CDEN du 16 février 2018, aux 14 communes qui fonctionnent depuis la rentrée sur 4 jours sur 36 semaines, se sont ajoutées 31 autres communes qui ont demandé une dérogation pour avoir ce rythme à la rentrée prochaine. Par ailleurs, **les représentants du SNUDI-FO 94 ont proposé un vœu commun** SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'Action demandant l'intervention de la DASEN et du préfet auprès des maires de Maisons-Alfort et de Vincennes pour que leurs écoles fonctionnent aussi à 4 jours à la rentrée prochaine, qui a été adopté.

Alors que le DASEN du Val-d'Oise a annoncé avoir « pris la décision de revenir à 4 jours » pour toutes les écoles de Cergy contre l'avis du Maire, qui refusait de suivre l'avis des conseils d'école et voulait maintenir les 4 jours et demi, et a rappelé **publiquement que « la loi donne à l'Inspecteur d'Académie la décision finale quant aux rythmes scolaires », le SNUDI-FO 94 a été à l'origine d'un rassemblement** intersyndical SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'Action le 28 mars devant la DSDEN. Une délégation reçue par les représentants de la DASEN a demandé qu'à l'instar du DASEN du 95, les responsables de l'Éducation Nationale, nos employeurs prennent leurs responsabilités en intervenant auprès des Maires de Vincennes et de Maisons-Alfort. **Lors de la CAPD du 12 avril, les élus du SNUDI-FO ont réitéré cette demande.**

Défense de la maternelle et des statuts des personnels

Face aux projets gouvernementaux visant à substituer des ATSEM aux enseignants et à transformer les écoles maternelles en garderies sous l'autorité des collectivités territoriales, le conseil syndical du SNUDI-FO 94 a décidé d'organiser en relation avec l'UD-FO 94 et la FSPP FO 94, si possible dans un cadre intersyndical, une conférence départementale (ou une assemblée départementale) pour la défense de l'école maternelle et des statuts de ses personnels.

CTsD du 12 juin : 13 écoles présentes. La Direction académique a dans un premier temps refusé de recevoir les délégations d'écoles et a décidé d'annuler la tenue du CTsD. Après plus de 2 heures pendant lesquelles la détermination des manifestants n'a pas faibli, la DASEN a fini par accepter de recevoir une délégation constituée de représentants de chacune des 13 écoles avec les syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action et SUD, la FCPE et les élus. Un nouveau CTsD est convoqué le 20 juin.

Dans la déclaration lors du **CTsD du 20 juin 2017** les représentants FO affirment à propos des CP à 12 en REP + : « *Le SNUDI-FO considère qu'une amélioration des taux d'encadrement dans certaines classes des REP et des REP + doit s'effectuer avec l'ouverture des postes budgétaires correspondants. Elle ne peut se faire à moyen constant en « réquisitionnant » des collègues déjà nommés sur d'autres postes, remettant ainsi en cause leurs garanties statutaires d'affectation sur un poste.* »

Lors du CTsD du 20 juin pour mettre en place les « CP à 12 » 11 postes ont été pris sur la dotation. De plus, l'annonce que 21 postes correspondant aux ouvertures prononcées à la rentrée 2016 étaient en fait des postes « gagés » sur la dotation 2017 est une « première ». Ayant déjà été utilisés l'année dernière, ces postes pourtant dédiés au département en 2017/2018 ne pourraient plus servir à ouvrir des classes aujourd'hui... Le SNUDI-FO ne peut que s'interroger sur cette « découverte » récente (48h après le résultat du 2ème tour des élections législatives), jamais annoncée jusque-là et qui constitue une première dans notre département.

Impossible d'accepter une telle situation dans un contexte où de nombreuses écoles ont besoin d'une ouverture de classe à la rentrée.

11 postes pris pour les CP 100% de réussite +21 postes gagés=32 postes qui disparaîtraient de la dotation 2017 2018 (donc 32 classes en moins). Pour le SNUDI-FO 94 il est impossible d'accepter ce véritable tour de passe-passe ministériel au détriment des personnels et des élèves.

Lors de ce CTsD les représentants du SNUDI-FO 94 ont défendu 25 dossiers d'écoles. Sur les 11 mesures d'ouverture ou d'annulation de fermeture annoncées par la DASEN, 9 avaient été défendues par le syndicat.

Le SNUDI FO 94 a voté CONTRE le projet de carte scolaire proposé par la DASEN (le SNUipp et la CGT ont aussi voté contre alors que l'UNSA s'est abstenu) et invite les écoles qui n'ont pas obtenu satisfaction à prendre contact avec le syndicat pour préparer dès maintenant la rentrée. Le SNUDI-FO défendra à nouveau les situations des écoles lors du CDEN du 30 juin après-midi.

Lors du GT mouvement de jeudi 22 juin la DASEN a annoncé une ouverture supplémentaire à l'élémentaire Langevin à Choisy et vendredi 23 juin en fin de matinée, saisi par les collègues de la maternelle Jules Ferry de Bry-sur-Marne le SNUDI-FO 94 demande une audience en urgence à la DASEN. Vendredi 23 juin à 20h49, par un mail la direction académique annonçait une ouverture à la maternelle Ferry à Bry.

CTsD du 6 Septembre 2017 : 6 écoles en grève étaient rassemblées devant l'IA au moment où devait se tenir le CTsD de rentrée le 6 septembre. La DASEN a refusé de recevoir la délégation et décidé unilatéralement d'annuler le CTsD. Elle a néanmoins du annoncer dès le 6 après-midi 13 ouvertures et une annulation de fermeture et finalement fait recevoir les écoles présentes le 6 après-midi.

CTsD du 15 septembre 2017 : le SNUDI-FO 94 défend un à un chacun des dossiers et la DASEN doit annoncer 9 ouvertures supplémentaires (soit 22 classes depuis la rentrée).

16 janvier 2018- Groupe de Travail Carte Scolaire : Pour financer (en partie) le dispositif appelé « 100% réussite » qui coûterait plus de 250 postes (pour les CP en REP et REP+ et les CE1 en REP+) alors que le Ministre en a attribué 176 au département, la DASEN annonce une avalanche de mesures inacceptables, dont la remise en cause du cadre départemental pour les directions d'école en zone banale, la suppression des ZIL, des postes PDMQDC...

Les représentants du SNUDI-FO, du SNUipp-FSU et de la CGT Educ'action claquent la porte du groupe de travail du CTsD alors que l'UNSA tient à rester en tête à tête avec la DASEN pour continuer la concertation et accompagner les mesures.

Mercredi 24 janvier – L'assemblée départementale qui réunit 250 collègues, soutient à l'unanimité la décision du SnuDI-FO, du SNUipp-FSU et de la CGT-Educ'action de ne pas siéger au CTSD du 1^{er} février. Elle décide d'appeler à la **grève le 9 février**.

- Pour l'annulation des 180 fermetures de classes prévues, dont 102 en maternelle qui subit une saignée sans précédent
- Contre la suppression des postes PDMQDC.
- Contre la remise en cause du cadre départemental des décharges de direction pour tous les directeurs en zone banale (et la remise en cause de la comptabilisation des postes de regroupement d'adaptation dans le calcul de toutes les décharges REP, REP+ et banale)
- Contre la fusion des postes ZIL et BD et leur transformation en postes de remplaçants devant intervenir sur un large

zone d'1/5ème du département avec une gestion exclusivement par la DSDEN.

- Contre le projet de suppression des groupes de travail de la phase d'ajustement du mouvement et de la possibilité pour les élus du personnel d'exercer un véritable contrôle.

Le 9 février, malgré le froid et la neige, ce sont près de 900 collègues et parents avec les élus qui manifestent à Créteil contre la carte scolaire DASEN-Ministre mettant en place les orientations de Blanquer. Une délégation intersyndicale, SNUDI-FO, SNUipp, CGT Educ'action demande à être reçue l'après-midi au ministère appuyée par 200 manifestants.

CDEN du 16 février : Alors que le préfet refuse de faire recevoir les 21 délégations d'écoles présentes, le CDEN vote à l'unanimité contre le projet de carte scolaire (seule la PEEP s'est abstenue).

A l'initiative du SNUDI-FO, un vœu adressé au Ministre est présenté par les organisations syndicales qui ont appelé à la grève le 9 février (le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU et la CGT Educ'action). Il a été adopté à l'unanimité moins l'abstention de la PEEP et le refus de vote des 2 représentants de l'UNSA :

« Le CDEN demande l'abandon du projet de carte scolaire qui a été rejeté unanimement par les représentants du personnel lors du CTsD du 9 février et sa remise à plat.

Il demande le maintien du cadre départemental des décharges de direction, des ZIL, l'intégralité des PDMQDC et l'ouverture de négociations sur la base d'une baisse du nombre d'élèves par classe dans tous les niveaux et toutes les zones.

Il demande au Ministre de l'Education Nationale une dotation supplémentaire exceptionnelle de postes pour la rentrée prochaine dans les écoles du Val-de-Marne. »

Le mardi 13 mars les écoles du Val-de-Marne manifestent au Ministère à l'appel du SNUDI-FO, du SNUipp-FSU et de la CGT Educ'action, qui ont appelé à la grève le 9 février et qui ont refusé de participer à la « concertation accompagnement » de la carte scolaire DASEN Ministre, pour l'annulation des 95 fermetures, le maintien des décharges départementales de direction, des ZIL et des PDMQDC, pour exiger que les demandes des écoles soient satisfaites !

Le 21 mars après avoir reçu une délégation du SNUDI-FO 94, la DASEN doit revenir sur la suppression de la décharge de Lallier B L'Hay.

Villejuif, vendredi 6 avril, à l'appel des syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU et CGT Educ'action, plus de 300 enseignants, parents et élus manifestent aux cris de « annulation des fermetures de classes » entre la mairie et l'inspection de l'Education Nationale

Inclusion systématique

En conséquence de la loi de 2005 et de l'inclusion scolaire systématique mise en place par la loi de refondation de l'école, de nombreux élèves ne peuvent plus bénéficier des structures adaptées à leurs besoins spécifiques. C'est ainsi que se retrouvent en classes banales des élèves qui relèvent de structures spécialisées adaptées. De nombreuses équipes sont amenées à multiplier les remontées d'incidents pour alerter, souvent en vain, la hiérarchie. Cette situation est insupportable tant pour ces élèves et leurs camarades de classe, que pour les avs et enseignants qui vivent une souffrance quotidienne. Plusieurs écoles se sont mobilisées avec l'appui du SNUDI-FO 94. Notamment les écoles J.Jaurès de Vitry sur Seine et M.Soulié de Limeil-Brévannes qui se sont mises en grève totale et qui ont été accompagnées par le SNUDI-FO 94 en audience à l'Inspection Académique. Ces audiences ont permis d'obtenir des réponses et des avancées, obligeant l'IA à prendre ses responsabilités. 6 membres du conseil syndical ont participé à la conférence nationale sur l'inclusion organisée par la FNEC FP-FO.

La généralisation de l'inclusion scolaire systématique est le prétexte à la suppression des classes et structures spécialisées.

Psychologues de l'Education Nationale

Le SNUDI-FO 94 s'est régulièrement exprimé pour dénoncer le nouveau statut des psychologues scolaires devenus des psy-EN en septembre 2017 par leur fusion avec le corps des COP du 2ème degré. En effet, avec ce nouveau corps, le Ministère poursuit sa logique comptable et implacable de fermetures massives de CIO et aggrave les conditions de travail des ex-psychologues scolaires en leur imposant les 1607 heures annualisées. Dans ces conditions, le SNUDI-FO 94 a organisé une RIS en mai 2017 avec une vingtaine de psychologues scolaires et a largement contribué à organiser la campagne pour les premières élections professionnelles des psy-EN d'octobre 2017 en présentant 5 candidats du 94 sur la liste académique présentée par la FNEC-FP-FO. Son intervention dans les CAPD a permis aux psy sortant de DEPS 2017 d'obtenir un poste à TD et il continue de défendre auprès des autorités départementales et académiques les droits de ces personnels (mutations, droit d'option, etc...).

Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

Injures, menaces, agressions physiques et verbales...Registre Santé et Sécurité au travail, droit d'alerte et droit de retrait, demande de protection fonctionnelle... Le constat est sans appel : les conditions de travail des collègues se dégradent constamment. Les délégués FO ont défendu un nombre croissant de dossiers,

en particulier tous ceux qui ont un rapport avec l'inclusion systématique d'élèves en situation de handicap n'ayant pas, par ailleurs, de suivi ou de prise en charge correspondant à leur handicap ou à leurs difficultés scolaires. Nos interventions en CHScT en lien avec la mobilisation dans les circonscriptions ont bien souvent contraint la direction académique à prendre ses responsabilités et à apporter des réponses sur des situations où elle se refusait à intervenir pour protéger les collègues.

A l'initiative de la FNEC FP-FO 94 a été lancée une campagne pour obtenir le recrutement de médecins de prévention. Signez la demande de visite médicale et renvoyez-la au syndicat afin que nous puissions porter cette revendication auprès de la Directrice Académique.

AVS en CUI et AESH

Le SNUDI-FO 94 a organisé une RIS pour les AVS en CUI ou AESH le 19 octobre 2017. Suite à cette RIS, une pétition a été élaborée demandant notamment :

- Un vrai statut de la fonction publique, avec un vrai salaire, des temps complets pour ceux qui le souhaitent et une vraie formation, pour les AVS-I, les AVS-CO et les EVS.
- Que les contrats des AVS-I, les AVS-CO et les EVS en CUI ou AESH soient immédiatement portés à 24 h hebdomadaires payées 24h.
- Que les 2 années CUI soient prises en compte pour obtenir un CDI.
- Que l'augmentation des AESH lors de leur rendez-vous de carrière corresponde au maximum de la grille
- Une formation dès la prise de fonction (parfois plus d'une année se passe avant toute formation)
- La prise en compte d'heures de concertation et de préparation avec les enseignants
- La possibilité de rester dans le premier degré lorsque l'on devient AESH (...)

Une délégation porteuse de ces revendications a été reçue le 12 décembre par la secrétaire générale. Quelques avancées ont été obtenues (possibilité d'obtenir des contrats de 24H payées 24H pour les AVS co, possibilité de rester dans le premier degré en tant qu'AESH, possibilité d'obtenir des contrats de 30H voire 35H pour les AESH du second degré...).

Une nouvelle RIS a été organisée le 15 février. Il a été constaté que si certains AVS-CO avaient réellement obtenu un contrat de 24H, des AVS-I devenant AESH dans le second degré se sont vu refuser l'obtention de contrats de plus de 20H. Il a donc été décidé de faire une nouvelle demande d'audience pour défendre chaque dossier d'AVS demandant d'obtenir plus d'heure de travail.

Depuis, nous avons été informés que le recrutement d'AVS en CUI serait terminé que tous seraient recrutés sous le statut d'AESH.

Une nouvelle audience est donc demandée et une enquête auprès des AVS lancée pour la préparer.

Direction d'école

Le SNUDI-FO 94 a été amené à défendre les revendications concernant la direction d'école. En premier lieu nous nous sommes opposés à la remise en cause du cadre départemental des décharges de direction en zone banale. Nous sommes aussi intervenus auprès des IEN pour faire respecter le décret de 1989 et les prérogatives des directions d'écoles : à Villejuif contre la tentative du Maire d'imposer la présence de plusieurs agents municipaux dans les conseils d'école, à Orly contre la convocation par l'IEN de réunions de directeurs en dehors du temps scolaire, à Fresnes contre la remise en cause des prérogatives des directions d'école par la mairie. La diffusion du 8 pages national et de la pétition nationale du SNUDI-FO pour les revendications sur la direction d'école et contre le statut a été la base de la réunion tenue le 10 avril à Ivry qui a rassemblé près de 60 directeurs d'écoles du département. L'offensive de territorialisation de l'école va de paire avec la remise en cause des conditions de travail des directeurs, le regroupement des écoles et leur mise sous tutelle d'un conseil d'administration d'un établissement avec à sa tête un supérieur hiérarchique. Le SNUDI-FO 94 revendique le rétablissement intégral du cadre départemental des décharges de direction.

Défense du droit au temps partiel

Dès l'annonce du refus par la DASEN de nombreuses demandes de temps partiel sur autorisation, le SNUDI-FO a aidé les collègues à rédiger des recours face à ces décisions inacceptables. Une RIS a été organisée et une délégation a été reçue par la secrétaire générale qui a dû accepter que tous les recours soient réexaminés.

Le SNUDI-FO est intervenu à nouveau lors de la CAPD du jeudi 12 avril pour demander que toutes les demandes de temps partiel soient acceptées comme les années précédentes. Nous avons indiqué que les motifs de refus invoqués par l'administration, « les nécessités de services », ne respectaient pas la réglementation. En effet, les années précédentes, de nombreux collègues avaient obtenu des temps partiels dans les mêmes situations, cette année même, certains ont obtenu des temps partiels et d'autres non. Il ne s'agit donc pas de « nécessités de service » mais de faire peser sur les droits des personnels la pénurie d'enseignants organisée par le gouvernement qui diminue le nombre de postes au concours de 10%. Les collègues qui demandent des temps partiels sont souvent dans des situations difficiles (mère de famille, malades, enfants malades, ascendants malades, en cours d'études, avec un conjoint éloigné...) Nous continuerons de défendre chacune et toutes les demandes des collègues.

Mouvement : la défense des droits statutaires des enseignants

Dès la publication des résultats du mouvement 2017, les élus du SNUDI-FO 94 à la CAPD ont, avec les représentants de commune, informé chaque collègue syndiqué de sa future affectation ou, le cas échéant du maintien sur leur poste ou de leur participation à la phase d'ajustement.

Les élus du SNUDI-FO 94 à la CAPD ont siégé dans l'intégralité des groupes de travail de la phase d'ajustement organisé du 26 juin au 3 juillet puis du 28 au 29 août, pour **contrôler et défendre les affectations de plusieurs centaines de collègues** leur ayant transmis leur dossier. En parallèle, une permanence a été organisée à la Maisons des Syndicats pour répondre aux mails et aux appels téléphoniques reçus.

Alors que la circulaire du mouvement 2018 de la DASEN remet gravement en cause en les droits des, le SNUDI-FO 94 a contraint la DASEN à reculer à trois reprises :

- Lors de la CAPD du 14 février, suite au courrier initié par les élus du SNUDI-FO 94, la DASEN a dû modifier son calendrier initial des opérations du mouvement 2018 et planifier un groupe de travail, le 19 février, et une CAPD, le 5 mars, dédiés à son projet de circulaire.
- Au cours du groupe de travail du 19 février, les élus du SNUDI-FO 94 ont obtenu que les postes du « dispositif 100% réussite » soient attribués à titre définitif. Le projet initial de la DASEN prévoyait initialement qu'ils soient attribués à titre provisoire, privant de leurs droits les personnels affectés sur ces postes en cas de mesure de carte scolaire.
- Lors de la CAPD du 5 mars et près avoir adressé une lettre ouverte à la DASEN le 2 mars 2018, les élus du SNUDI-FO 94 ont contraint la DASEN à réécrire, en séance, un paragraphe entier de sa circulaire pour que l'article 2 du décret de 1989 et les prérogatives du conseil des maîtres dans la répartition des classes soit respecté. Ainsi, et contrairement à sa volonté première, la DASEN a dû y préciser que les collègues, qui seront affectés sur un poste « CP12 » ou « CE12 », obtiendront l'école à titre définitif, comme s'ils étaient nommés sur un poste d'adjoint traditionnel.

Enfin, parce que la circulaire du mouvement 2018 remet en cause les décharges de direction en refusant de comptabiliser certaines classes (PDMQDC, « CP12 », « CE12 ») dans le calcul des décharges, parce que la phase d'ajustement du mouvement ne permettra plus aux élus du personnel de contrôler le barème et de défendre l'affectation de chaque personnel, parce que les droits des personnels en CLD sont contestés puisque la circulaire précise qu'ils

perdent leur poste... les élus du SNUDI-FO 94 ont demandé un vote de la CAPD sur le projet de circulaire et ont voté CONTRE !

Dès la publication de la circulaire départemental du mouvement 2018, les élus du SNUDI-FO 94 ont rédigé un « Guide pratique » de six pages à destination des personnels pour rappeler leurs droits et les informer des nouvelles mesures mises en place par la DASEN. Cinq RIS dédiées aux opérations du mouvement ont également été organisées. Par ailleurs le SNUDI-FO 94 a accompagné individuellement chaque collègue qui s'est adressé au syndicat dans le cadre d'une demande de bonification exceptionnelle de 15 points en raison de difficultés médicales ou sociales qu'il rencontre.

Permutations informatisées

Les élus du SNUDI-FO 94 à la CAPD aident les collègues à constituer leur dossier en novembre, décembre. Ils défendent leur droit à mutation auprès de la Direction Académique.

Dès la parution de la circulaire ministérielle, les représentants du SNUDI-FO 94 ont rédigé un guide de 6 pages afin de faire connaître aux collègues souhaitant muter les conditions d'organisation du mouvement interdépartemental. Pour aider le plus grand nombre de collègues à monter leurs dossiers, le SNUDI-FO a organisé 4 RIS spéciales permutations au cours du mois de novembre 2017.

Au niveau national, le taux de satisfaction des permutations est de 23,70% cette année. Il y a 10 ans, il était de 42,74% ! Le calibrage départemental, c'est à dire le nombre de mutations en entrée et en sortie, fixé par le ministère, le recteur et la direction académique, n'est pas assez élevé pour permettre l'augmentation de ce taux. Dans l'académie de Créteil, le taux de satisfaction pour rapprochement de conjoint est d'environ 13%. Inadmissible ! Le SNUDI-FO 94 revendique le droit à mutation pour tous les personnels.

Durant le mois de décembre et tout le mois de janvier les représentants du SNUDI-FO 94 accompagnent les collègues relevant d'une RQTH pour les aider à constituer leur dossier : rencontres, conseils, relecture de chaque courrier accompagnant la demande de bonification de 800 points au titre du handicap, défense des dossiers durant la CAPD dédiée et information rapide auprès des collègues.

Suite à notre demande, un groupe de travail pour la bonification au titre du handicap s'est déroulé le 24 janvier, veille de la CAPD. Cette année en raison de l'absence de médecin de prévention pour le 1er degré, aucun collègue demandant la bonification n'a été reçu contrairement aux années précédentes. Seuls les dossiers ont été traités par le médecin de prévention qui ne reçoit aucun enseignant du primaire!

Le nombre de dossiers de bonification pour handicap est en augmentation continue depuis plusieurs années alors que le nombre de collègues obtenant cette bonification est de plus en plus restreint. A l'issue du groupe de travail précédant la CAPD du 25 janvier dédiée aux bonifications, seuls 8 dossiers sur 46 ont été retenus ! Suite à la défense des dossiers par les élus du personnel du SNUDI-FO 94, lors du GT puis au cours de la CAPD, la DASEN a accordé les 800 points à 2 collègues supplémentaires qui nous avaient transmis leur dossier.

Le SNUDI-FO 94 s'indigne que les collègues en situation de handicap lourd, ayant des incidences psychologiques graves, n'aient pas vu leur demande prise en compte ! L'absence de médecin de prévention ayant renforcé les difficultés d'attribution.

Les délégués du personnel du SNUDI-FO 94 aident les collègues dans la vérification de leur barème au début du mois de février. Cette année un grand nombre d'erreurs sont survenues. Grâce au SNUDI-FO, ces collègues ont pu être rétablis dans leurs droits et obtenir le barème réel auquel ils pouvaient prétendre : enfants non comptabilisés, points zone violence non pris en compte.

Cette année une nouvelle bonification a été instituée. Il s'agit de celle pour les centres d'intérêt matériels et moraux (CIMM) dans les DOM et les TOM. 18 collègues sur 23 ont obtenu cette bonification de 600 points. Le ministère, ayant fait une erreur de barème sur cette bonification, a dû tout recalculer APRÈS avoir envoyé les résultats aux collègues. Peu de collègues, au niveau national, ont été concernés par cette erreur mais le Ministère a envoyé un mail à tous les enseignants mutés leur expliquant que leur mutation pouvait être remise en cause ! Les élus du personnel ont immédiatement informé les collègues du petit nombre d'enseignants concernés et le SNUDI-FO a adressé un courrier à la DGRH du Ministère pour demander que les collègues victimes de cette erreur gardent le bénéfice de la mutation annoncée.

Par ailleurs, depuis la publication des résultats, le 5 mars, et encore aujourd'hui, les élus du SNUDI-FO 94 tiennent une permanence téléphonique sur leur téléphone portable et répondent à tous les mails concernant le mouvement interdépartemental

- Ils répondent aux collègues n'ayant pas obtenu satisfaction et souhaitant connaître le détail de leur barème ou des statistiques sur les barèmes minimums nécessaires pour intégrer le département qu'ils demandaient...

- Ils informent chacun des 250 collègues, dont ils ont le dossier, du suivi de celui-ci.

- Ils mettent en relation chaque collègue muté avec le SNUDI-FO du département intégré, ils les informent de leur droit à l'ICR, indemnité

pour changement de résidence. Ils ont transféré les dossiers des collègues relevant d'une RQTH pour qu'ils puissent bénéficier d'une priorité légale à la phase principale du mouvement.

- Ils écrivent aux collègues intégrant le Val-de-Marne pour les informer du calendrier des opérations en cours (mi-temps, mouvement) et les ont invités aux nombreuses RIS spéciales mouvement organisées par le SNUDI-FO

- Ils feront remonter auprès des élus du SNUDI-FO à la CAPN les dossiers de collègues n'ayant pas obtenu satisfaction malgré un barème supérieur à 500 points : collègues séparés de leur conjoint depuis plusieurs années et ayant un ou plusieurs enfants.

Exeat/ineat :

Dans ces conditions, le SNUDI-FO 94 défend chaque année, du mois de mai au mois de septembre, auprès de la Direction Académique, des dizaines de demandes d'exeat-ineat pour rapprochement de conjoint ou pour raisons médicales ou sociales graves. Afin d'aider les collègues à constituer leurs dossiers, les élus du personnel ont organisé 2 RIS au cours du mois de mars 2018.

La Direction Académique, au vu des arguments avancés par le SNUDI-FO, accorde chaque année, à titre exceptionnel, des exéats et des inéats qui avaient, auparavant, obtenu un avis négatif. C'est ainsi que l'année dernière une collègue qui n'avait pas pu obtenir les 800 points car elle ne bénéficiait pas d'une RQTH a pu obtenir un exeat au vu de sa situation médicale grave. On peut légitimement affirmer que depuis le dernier congrès électif, ce sont des dizaines de collègues qui ont obtenu leur exeat/ineat grâce aux différentes interventions du SNUDI-FO 94 !

ESPE et défense des stagiaires

Le SNUDI-FO a tenu des permanences à l'ESPE, notamment pour informer les EFS sur le mouvement.

Le SNUDI-FO a été reçu en audience par la directrice de l'ESPE et la DSDEN et a pu porter les revendications des stagiaires et obtenir quelques avancées pour l'année prochaine sur le mémoire et la formation.

La FNEC-FP FO a présenté une liste au conseil de l'ESPE sur une plateforme rappelant que : « La FNEC FP-FO s'est toujours opposée à la masterisation du concours et de la formation. Cette mastérisation a entraîné une dégradation des conditions de travail et de formation des EFS en les plaçant dès l'obtention du concours dans un contexte anxigène et extrêmement éprouvant.

La préparation de la classe en parallèle à celle du master ainsi que les modalités d'affectations et d'emplois du temps dans les écoles ont créé des situations qui sont très souvent insoutenables. (...) et reprenant les revendications des EFS :

- Pour un master et un mémoire « professionnalisant et allégés »

- Pour les mêmes conditions pour toutes les options de recherche

- Pour la possibilité de passer un rattrapage avec des explications claires sur son organisation (en M1 et en M2)

- Pour la possibilité de continuer son mémoire en M2 en reprenant son sujet de M1 quelle que soit son académie d'origine

- Pour la possibilité de compenser l'UE de langue

- Pour des dispositifs d'aide et de rattrapage pour les EFS en difficulté

- Pour le droit au renouvellement, contre les licenciements de fonctionnaires stagiaires (...)

La FNEC-FP FO a remporté un siège sur 2 lors de ces élections. Lors du dernier conseil de l'ESPE, notre élu a lu une déclaration se concluant par « En tant qu'enseignants on nous demande de prendre en compte la diversité de nos élèves pour les mener à la réussite, mais ce qui doit être respecté pour les élèves est bien loin de l'être pour les stagiaires. Nous avons le sentiment que nos différences de parcours et de besoins ne sont pas pris en compte. Nous savons que ce n'est souvent pas faute de volonté des professeurs de l'ESPE, mais bien faute de moyens, mais il faut tout faire pour éviter le gâchis que constituent les démissions, les licenciements, les burn-out de stagiaires. C'est pourquoi nous avons demandé que soit posés, en questions diverses, les problèmes cruciaux des dispositifs d'aide aux EFS en difficulté lors de leurs stages qui vont être inspectés et d'aide aux EFS en difficulté pour la rédaction de leur mémoire. Nous espérons des réponses claires et précises à ces questions. Nous savons que notre métier est difficile : il demande du temps et beaucoup d'engagement et d'investissement, et cette bienveillance que nous nous devons d'avoir pour nos futurs élèves, nous demandons que cette bienveillance et ce respect soient également appliqués à chacun d'entre nous. »

Le SNUDI-FO 94, syndicat fédéré et confédéré

Le SNUDI-FO 94 participe à toutes les initiatives de l'Union départementale FO-94. Deux camarades sont membres de la Commission Exécutive de l'UD FO 94 dont un qui est membre du secrétariat de l'UD, responsable du secteur fonction publique. De même deux camarades sont membres du bureau national du SNUDI-FO dont un qui est secrétaire national, et une camarade retraitée est associée aux travaux du BN.

Pour la défense du droit syndical

Le SNUDI-FO 94 s'est battu pour que le droit syndical soit respecté dans le département. Grâce à ses interventions, il a imposé le respect des droits des stagiaires à participer à des RIS sur leur temps de formation, ce que des responsables de l'ESPE tentaient de remettre en cause. Malgré les pressions de quelques IEN, le droit d'effectuer 3 RIS par année scolaire (dont au plus une sur temps de classe) a été mis en œuvre. Le SNUDI-FO a également obtenu que le formulaire départemental d'autorisation d'absence soit réécrit. De même le syndicat a rappelé que les textes ne prévoient pas la délivrance d'attestation de présence pour les RIS. Enfin, pour la tenue du congrès le syndicat reste vigilant pour intervenir auprès de chacun des IEN qui tenteraient d'interdire la participation des collègues syndiqués au SNUDI-FO 94 au congrès de leur syndicat.

Le droit syndical, c'est le premier des droits car c'est celui qui permet de défendre tous les autres.

Organisation fonctionnement

Le conseil syndical (51 membres élus) a été réuni au moins une fois par mois (hormis juillet et août) et le bureau départemental (15 membres) régulièrement chaque semaine le mardi (sauf vacances scolaires). Les envois mails aux syndiqués, aux sympathisants et aux écoles sont réguliers et constituent le principal moyen de transmission des informations syndicales. Les envois postaux sont limités à un par trimestre (4 par an) soit sous la forme de bulletin aux écoles, soit sous la forme d'une lettre aux syndiqués. Un nouveau site internet a été mis en fonction fin octobre 2017 et est mis à jour très régulièrement. De même le SNUDI-FO 94 est sur Facebook et dispose d'un compte twitter. L'Union Départementale participe activement à la reproduction des nombreux tracts qui sont édités régulièrement pour être diffusés dans les réunions d'information syndicale, les tournées d'écoles...

Développement

Depuis 15 ans le SNUDI-FO 94 progresse année après année. Depuis cette date, ses effectifs ont été multipliés par 3. Le syndicat a un ou plusieurs correspondants dans toutes les circonscriptions et des syndiqués dans les 47 villes du département.

Le SNUDI-FO 94 est aujourd'hui le syndicat sur lequel s'appuient des milliers de collègues pour défendre leurs droits et garanties statutaires. Les personnels reconnaissent son indépendance et sa réactivité dès qu'ils font appel à ses représentants. Il nous faut donc transformer ce capital de confiance qui existe dans les écoles en nombre d'adhésions encore plus large.